

# POUR DES DENRÉES ALIMENTAIRES DE QUALITÉ ISSUES D'UNE PRODUCTION DURABLE

Le Conseil fédéral, le Conseil des États et le Conseil national ont approuvé à une forte majorité le contre-projet à l'initiative pour la sécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution.

## LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA CONSTITUTION : UN PAS IMPORTANT POUR NOTRE AVENIR

Le changement climatique, la raréfaction des ressources et la croissance démographique font de la sécurité alimentaire un des défis majeurs à l'échelle planétaire. Le texte actuel de la Constitution est insuffisant pour y répondre sur le long terme. L'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution est une démarche aussi importante que nécessaire pour préserver une production nationale durable et la transformation des denrées alimentaires en Suisse. C'est le seul moyen d'assurer, à long terme, un approvisionnement suffisant en denrées de qualité.

### DANS L'INTÉRÊT DES CONSOMMATEURS

Le nouvel article constitutionnel est un concept global qui va de la fourche à la fourchette. Toute la chaîne de création de valeur est ainsi impliquée. Pour les consommateurs, cela signifie qu'ils peuvent avoir confiance dans la qualité et la provenance des denrées alimentaires. La votation sur l'article constitutionnel concernant la sécurité alimentaire permet aux consommateurs suisses d'influer sur la manière de produire leurs aliments.

### UN RAPPORT À LA NOURRITURE QUI PRÉSERVE LES RESSOURCES NATURELLES

Le nouvel article se focalise sur la valeur que la société doit accorder aux denrées alimentaires. Produire et consommer des aliments en préservant les ressources naturelles suppose, d'une part, d'éviter le gaspillage et, d'autre part, de prôner une alimentation durable et réfléchie, basée sur les produits régionaux de saison et de qualité.

#### DES PRODUITS RÉGIONAUX ISSUS D'UNE PRODUCTION DURABLE

Le nouvel article promeut les produits régionaux issus d'une production à la fois durable, adaptée aux exigences locales et utilisant les ressources de manière efficiente. Le fait d'ancrer la sécurité alimentaire dans la Constitution fédérale donne également des perspectives d'avenir aux familles paysannes.

#### DES ÉCHANGES BASÉS SUR DES RÈGLES DU JEU ÉQUITABLES

Le nouvel article favorise les relations commerciales transfrontalières qui contribuent à un développement durable de l'économie agroalimentaire, en Suisse comme à l'étranger. L'article encourage le commerce équitable plutôt que le laisser-faire.

L'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution est préconisée par le Conseil fédéral, le Parlement, la quasi-totalité des partis, les organisations agricoles, les associations de défense de l'environnement ainsi que l'industrie alimentaire. Vous aussi, dites OUI le 24 septembre 2017!

Plus de renseignements sur www.securitealimentaire.ch

Comité OUI à l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution